Image not found or type unknown

changement horaires temps partiel

Par **mel06**, le **26/04/2013** à **15:01**

Bonjour,
Mon employeur me demande de modifier mes jours de travail à mon retour de congé parental (en travaillant notamment le samedi). Étant à temps partiel, mes jours et horaires de travail dans la semaine sont clairement notifiés dans mon contrat. Néanmoins, une clause stipule que "les horaires pourront faire l'objet d'une modification en fonction de l'évolution de l'organisation et des nécessités de service". Cette clause est-elle valable, l'employeur s'octroyant le droit unilatéral de modifier un élément essentiel du contrat (c'est le cas pour les horaires à temps partiel il me semble ?). Si oui, est-elle néanmoins formulée de manière suffisamment précise ?
merci par avance de votre réponse

Par **P.M.**, le **26/04/2013** à **16:56**

Bonjour,
Je ne peux que vous faire la même réponse que dans ce sujet...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés